

PROCESSUS D'AVIS DE DISTRIBUTION EXCEPTIONNELLE – DÉLAI À RESPECTER

AUX DIRECTEURS DE PROGRAMME DE TRANSPLANTATION,

En tant qu'établissement central, Transplant Québec a la responsabilité de s'assurer que tous les documents en lien avec la qualification d'un donneur d'organes soient présents au dossier donneur.

C'est pourquoi, dans le cadre du processus de distribution exceptionnelle, nous voulons porter à votre attention le délai de réception du formulaire *Avis de distribution exceptionnelle* devant être respecté relativement, entre autre, à l'article des normes d'Agrément Canada Transplantation d'organes et de tissus :

11.5 Le formulaire sur la distribution exceptionnelle est rempli puis retourné à l'équipe responsable des dons dans les 48 heures suivant la procédure de prélèvement du don.

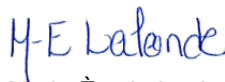
Ceci réfère au fait que le délai pour retourner le formulaire à Transplant Québec doit être respecté.

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez nous contacter.

Nous profitons de cette correspondance pour vous remercier de votre habituelle collaboration et bien vouloir transmettre l'information ci-dessus aux différents membres de vos équipes respectives.



Mariane Larivière, B.Sc., Inf
Chef du service de la conformité et de la qualité



Marie-Ève Lalonde, Inf
Conseillère à la qualité et au soutien à l'agrément

C.c. : M. Louis Beaulieu, directeur général, Transplant Québec
Dr Prosanto Chaudhury, directeur médical - transplantation d'organes, Transplant Québec
Dr Matthew Weiss, directeur médical - don d'organes, Transplant Québec

L'infolettre est aussi disponible en format PDF à l'adresse suivante : <http://www.transplantquebec.ca>